



Commission Droits de l'Homme et Questions Ethiques
de la Société Française de Physique

A l'attention de Monsieur Michel MERCIER,
Ministre de la Justice et des Libertés
Ministère de la Justice
13, place Vendôme
75042 PARIS CEDEX 01

Paris, le 21 mars 2011

Objet : Affaire Adlène Hicheur

Copie : Mme Pécresse, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Monsieur le Ministre,

La commission des Droits de l'Homme de la Société Française de Physique a été alertée par le cas d'un de nos collègues physicien M. Adlène Hicheur, chercheur au CERN, l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire. Celui-ci a été mis en examen pour « association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste » et mis en détention provisoire depuis le 8 octobre 2009 à la prison de Fresnes.

Les charges évoquées contre M. Hicheur sont très graves et après 17 mois de détention, il n'est toujours pas passé en jugement. Le dernier appel de remise en liberté a été rejeté le 15 février dernier et ceci bien que celui-ci ait constamment clamé son innocence.

Nous sommes fortement préoccupés par la lenteur de l'enquête et qu'il soit possible de maintenir M. Hicheur si longtemps en détention provisoire, sur des accusations dont les bases matérielles sont à notre connaissance à ce jour non avérées.

Nous vous demandons donc, Monsieur le Ministre, de veiller à ce que cette affaire se résolve dans les meilleurs délais, que la présomption d'innocence et les garanties de sa défense soient respectées et à ce que la détention provisoire de Mr Hicheur - qui présente des problèmes de santé - ne se prolonge pas de manière injustifiée.

Veuillez agréer, Monsieur le Juge, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la Commission,
Gérard Panczer
Professeur